



Communiqué de presse

Paymium obtient son agrément MiCA de Prestataire de Services sur Crypto-Actifs

Paris, le 23 juin 2026 - Fondée en 2011, **Paymium**, plus ancienne place de marché crypto française et européenne, **annonce l'obtention de son agrément de Prestataire de Services sur Crypto-Actifs (PSCA) délivré par l'Autorité des marchés financiers au titre du règlement européen MiCA.** La société parisienne franchit ainsi une nouvelle étape et ouvre un accès direct aux marchés des 27 États membres de l'Union européenne.

Cet agrément autorise Paymium à fournir 6 des 10 services visés par le règlement, dont :

- Conservation et l'administration de crypto-actifs pour le compte de clients.
- Exploitation d'une plateforme de négociation sur crypto-actifs.
- L'échange de crypto-actifs contre des fonds.
- L'échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs.
- L'exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients.
- Transfert de crypto-actifs pour le compte de clients.

Paymium est la seule plateforme de négociation française à avoir obtenu l'agrément MiCA et qui soit réglementée par l'AMF. Cette décision s'inscrit dans la continuité d'une démarche de conformité engagée dès les premières années de l'entreprise. Paymium avait obtenu en 2021 son enregistrement en tant que Prestataire de Services en Actifs Numériques (PSAN) auprès de l'AMF, sous le numéro E2021-011. L'agrément MiCA en représente l'aboutissement naturel, dans un cadre réglementaire désormais harmonisé à l'échelle européenne.

Quinze ans d'histoire au service d'une conviction

Paymium est née en 2011, deux ans seulement après la création du protocole Bitcoin. Elle est aujourd'hui la première plateforme d'échange bitcoin/euro fondée dans le monde encore en activité. En quatorze ans, la société a traversé toutes les phases d'un secteur passé de la confidentialité à la reconnaissance institutionnelle, sans jamais dévier d'une ligne : celle d'une infrastructure souveraine et sérieuse, construite dans le respect des règles en vigueur.

Basée à Paris depuis son origine, Paymium s'adresse aux particuliers et professionnels, aussi bien aux investisseurs débutants qu'aux utilisateurs expérimentés et aux entreprises. La société est soutenue par les fonds d'investissement Newfund et Kima Ventures, et est membre fondateur du consortium Labchain, coordonné par la Caisse des Dépôts.

Un agrément parmi les plus exigeants d'Europe

L'agrément MiCA délivré par l'AMF est reconnu comme l'un des plus contraignants de l'Union européenne. Le régulateur français impose des exigences renforcées en matière de gouvernance interne, de résilience opérationnelle, de lutte contre le blanchiment de capitaux et de cybersécurité.

Pour Paymium, dont 98 % des fonds clients sont conservés en stockage à froid (hors ligne), la dimension sécurité n'est pas une contrainte récente. Elle est constitutive du modèle depuis l'origine.

Le passeport européen, une nouvelle phase de développement

L'agrément PSCA ouvre à Paymium l'accès au passeport européen prévu par le règlement MiCA, qui permet de proposer ses services dans l'ensemble des vingt-sept États membres sans agrément complémentaire. Historiquement ancrée en France, la société peut désormais adresser directement le marché européen dans son ensemble, en s'appuyant sur une infrastructure technique et une expérience que peu d'acteurs du continent peuvent revendiquer.

Cette extension s'inscrit dans le positionnement de longue date de Paymium : offrir aux particuliers comme aux professionnels un accès transparent, sécurisé et conforme aux marchés des crypto-actifs, avec un ancrage français et une ambition continentale.

Pierre Noizat, Président de Paymium, déclare :

« Paymium a été fondée sur la conviction que Bitcoin et les crypto-actifs allaient s'imposer comme une réalité économique durable. Quinze ans plus tard, cet agrément délivré par l'AMF valide cette trajectoire. C'est avant tout une responsabilité : celle de continuer à construire, pour nos clients et pour le marché européen, une infrastructure à la hauteur des enjeux. »

Laetitia Zito, Directrice générale de Paymium, déclare :

« Ce que cet agrément signifie en pratique, c'est que Paymium peut aujourd'hui opérer sur l'ensemble du marché européen avec la même légitimité qu'en France. C'est le fruit d'années de travail sur notre gouvernance, notre organisation et nos outils. Et c'est le point de départ d'une nouvelle phase pour l'entreprise. Nous sommes très fiers du travail accompli et regardons l'avenir avec confiance et détermination. »

À propos de Paymium

Fondée en 2011, Paymium est la plus ancienne place de marché crypto française et européenne. Régulée, ancrée dans les standards de la banque privée, elle accompagne les

investisseurs patrimoniaux et les dirigeants d'entreprise dans leur accès aux crypto-actifs avec la rigueur et la sérénité que ce patrimoine mérite.

Contact presse

Paul-Antoine Sigelon Casado
paulantoine.linker@coudac.com
06 43 80 43 50